

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant
pour l'année scolaire 2001-2002, dérogation à diverses normes
dans l'enseignement secondaire**

A.Gt 02-12-2005

M.B. 18-01-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'Enseignement secondaire de plein exercice modifié par les décrets des 5 août 1995, 2 avril 1996, 25 juillet 1996 et 17 juillet 1998;

Vu l'avis favorable du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire du 15 mars 2001;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 16 novembre 2005;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 2 décembre 2005;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 22, § 1^{er}, alinéa 9 du décret précité portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, il est accordé dérogation aux dispositions des alinéas 5 et 6 du même article aux établissements d'enseignement suivants :

Enseignement libre subventionné

ETABLISSEMENTS
2107602538 INSTITUT SAINT-STANISLAS Avenue des Nerviens 131 1040 BRUXELLES
2107600558 INSTITUT SAINT-JOSEPH D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Rue Félix Hap 14 1040 BRUXELLES
2126400247 INSTITUT SAINT-LUC – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RUE d'Irlande 57 1060 BRUXELLES
2126403316 INSTITUT SAINT-JEAN – BAPTISTE DE LA SALLE Rue Moris 19 1060 BRUXELLES
5450721592 COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINT-HENRI (1 ^{er} DEGRE)
5450701994 COLLEGE SAINTE MARIE DOA Rue Léopold 61 7700 MOUSCRON
5740201860 INSTITUT DON BOSCO Boulevard Léopold 63 7500 TOURNAI



5740203147 COLLEGE NOTRE-DAME Rue es Augustins 30 7500 TOURNAI
6218816587 INSTITUT SAINT-JEAN BERCHMANS Rue des Wallons 59 4000 LIEGE
6218805206 INSTITUT DON BOSCO Rue des Wallons 59 4000 LIEGE
9232000734 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE (2ème et 3ème Degrés) Rue du Collège 27 5060 TAMINES
9232001328 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE Rue du Collège 27 5060 TAMINES

Enseignement officiel subventionné.

ETABLISSEMENTS	DEROGATIONS DEMANDEES
5537701690 LYCEE TECHNIQUE ET COMMERCIAL PROVINCIAL Rue de la Station 55 7060 SOIGNIES	Globalisation avec l'Athénée royal Bordet à Soignies. Dérogation accordée.
6214600948 ECOLE POLYTECHNIQUE HERSTAL	6214602433 IPES HERSTAL
9106500649 ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE D'AGRICULTURE DOMAINE DE ST QUENTIN 5590 CINEY	Globalisation du comptage avec l'AR à CINEY
1100300890 INSTITUT EMILE GRYSOY Avenue Emile Gryson 1, 1070 BRUXELLES	1100302375 INSTITUT REDOUTE-PEIFFER Avenue Emile Gryson 1 1070 BRUXELLES

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2001.

Bruxelles, le 2 décembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

